



Les candidats qui remplissent les critères de réussite reçoivent le **certificat fédéral de capacité (CFC)** ainsi qu'un **relevé de notes**. Ils sont autorisés à porter le titre légalement protégé.



1. TITRE LÉGALEMENT PROTÉGÉ.

Mécanicien d'automobiles Mécanicienne d'automobiles

2. DESCRIPTION.

Le mécanicien ou la mécanicienne d'automobiles ont pour premier objectif la détection des pannes sur des véhicules qui contiennent de plus en plus de composants électroniques. Ils se servent d'instruments de mesure électroniques et d'ordinateurs pour localiser la source des dysfonctionnements. Les travaux de mécanique font toujours partie de leur activité, mais sont moins fréquents à cause des intervalles prolongés entre les services et des produits fiables dont sont constitués les véhicules modernes.

Diese Übersetzung besitzt keinen Rechtsstatus.

3. COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET SOCIALES.

Diagnostic :

s'entretenir avec le client ou la cliente pour déterminer l'origine du problème, et **interpréter les indications reçues** (bruits anormaux, fumées, mauvais fonctionnement de certains systèmes);

effectuer un examen approfondi pour localiser la cause exacte de la panne (moteur, transmission, direction, suspension, freins...) à l'aide de divers instruments de mesure (tests, bancs d'essais, ordinateurs) ou simplement à l'oreille;

estimer la gravité de la panne et le temps de réparation nécessaire;

Réparations :

réparer et régler le système de freinage ABS, la boîte à vitesse mécanique ou automatique ;

remplacer des joints de culasse, des courroies de distribution et pièces mécaniques;

changer le système d'échappement, les amortisseurs, l'arbre de transmission et les manchettes ;

contrôler l'installation de charge et l'installation de démarrage, les systèmes d'allumage ;

contrôler les systèmes de navigation, la climatisation ou autres accessoires de confort (airbag, tendeur de ceinture);

Entretien :

préparer les véhicules pour l'expertise ;

effectuer les mesures antipollution des moteurs à essence ou diesel ;

régler les soupapes et les pompes d'injection diesel ;

effectuer les **services périodiques** prévus dans le programme d'entretien du véhicule.

4. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES.

Mécaniciens/ennes peuvent se spécialiser dans l'entretien et la réparation d'une ou plusieurs marques de voitures ou, dans les grands garages, dans un type de réparation particulier. Ils peuvent être actifs dans des entreprises de transport, de déménagement, de grande distribution, auprès de grandes administrations...), au service de dépannage d'associations automobiles ou dans des ateliers de mécanique spécialisés dans la révision et la réparation de moteurs.

Chef d'atelier, agent technico-commercial, patron d'un garage, expert en automobiles auprès d'une assurance, inspecteur-trice dans un service des automobiles, enseignant dans une école professionnelle ou un centre de formation sont des débouchés possibles pour les mécaniciens d'automobiles.

5. BASE LEGALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<p>Autorité responsable du certificat national de capacité de Liechtenstein Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Postgebäude Postfach 22 FL- 9494 Schaan</p>	<p>Status: Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Inspection responsable selon la loi de la formation professionnelle.</p>
<p>Niveau International du certificat fédéral de capacité :</p> <p>ISCED3B (CFC sans maturité professionnelle) ISCED3A (CFC avec maturité professionnelle)</p>	<p>Notation de L'examen du CFC: 6 représente la meilleure note, 1 la moins bonne. Les notes égales ou supérieures à 4 traduisent des résultats suffisants, celles qui sont inférieures à 4 des résultats insuffisants. A l'exception des demi-notes, les notes intermédiaires ne sont pas admis.</p>
<p>Formation professionnelle supérieure : CFC ISCED3B permet l'entrée dans ISECD 4A, écoles de maturité pour adultes ou des cours préparant aux examens professionnels supérieures. CFC ISCED3A permet l'entrée dans ISECD 5A, hautes écoles spécialisées et les Universités+ EPF Suisses, Autriche et Liechtenstein.</p>	<p>Contracte Internationaux :</p> <p>Avec la Fédération Suisse Membre de la EEE. Membre de Nations Unies.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales sur lesquelles s'appuient les activités de l'Office nationale de la formation professionnelle: • Loi nationale du 17. Juliette 1976 sur la formation professionnelle (LFPr) et ses Ordonnances. 	

6. REGLEMENT LEGALE DE LA FORMATION

<p>Base: La formation de mécanicien ou de mécanicienne d'automobiles s'acquiert par un apprentissage en entreprise ou dans une école de métiers (GE, VD) selon le règlement national de formation de mécanicien.</p> <p>Lieux: En entreprise, formation pratique dans un garage (3-4 jours par semaine) et cours théoriques à l'école professionnelle (1-2 jours par semaine); Dans une école de métiers : La formation comporte environ 65% de pratique en atelier et 35% de cours théoriques. Durée: 4 ans. Branches théoriques: Electricité 260 leçons. Moteur 140 leçons. Physique 140 leçons. Châssis 100 leçons. Entraînement 80 leçons. Représentation technique 80 leçons. Matériaux et écologie 80 leçons. Culture générale 480 leçons. Sports 200 leçons. Titre obtenu: Certificat national de capacité (CFC) de mécanicien ou de mécanicienne d'automobiles, option automobiles légères ou option automobiles lourdes.</p> <p>Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC,</p>
<p>Conditions d'admission: ISCED 2A : scolarité obligatoire achevée (Pour maturité avec des très bonnes notes finales.) Test d'aptitudes de l'UPSA (Union professionnelle suisse de l'automobile) pour la formation en entreprise; Conditions particulières pour l'admission en école.</p>